



25 NOVEMBRE 2025: Journée internationale d'action contre les violences sexistes et sexuelles

Les femmes et les minorités de genre subissent des violences sexistes et sexuelles tout au long de leur vie. Du sexisme « ordinaire » au féminicide en passant par le harcèlement, ces violences forment un continuum qui rythme voire, parfois, organise la vie des femmes et des minorités de genre.

Après tant d'années de luttes féministes, la société française prend conscience des réalités du patriarcat.

La libération de la parole des victimes dans l'espace public pousse nos gouvernant.e.s et les médias à accorder une place aux droits des femmes, aux questions de genre et aux violences sexistes et sexuelles.

La nouvelle définition du viol, intégrant la notion de « non-consentement » vient d'être adoptée et publiée. C'est ainsi que désormais, le consentement doit être libre et éclairé, spécifique, préalable et révocable. Il est apprécié au regard des circonstances environnantes et il ne peut se déduire du seul silence ou de la seule absence de résistance de la victime. Les agresseurs ne pourront donc plus arguer de l'absence de réaction d'une victime, niant la peur et/ou l'effet de sidération. L'appréciation des circonstances environnantes permettra aux victimes de faire valoir la pression implicite telle que l'attribution d'un logement... parce que céder n'est pas consentir.

La CGT Insertion et Probation, organisation syndicale majoritaire au sein des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, soutient, s'associe et milite depuis toujours en faveur de ces combats et de ces luttes.

Car aujourd'hui si la parole s'est libérée, elle reste trop souvent négligée, dénigrée, bravée ; d'autant plus dans une administration qui s'affirme toujours plus comme patriarcale et paternaliste.

Les dangers de la montée des discours sexistes et masculinistes et des idées d'extrême droite :

La mécanique est simple : plus on obtient des avancées, plus on se fait entendre et plus ça résiste en face !

Les discours masculinistes et sexistes cherchent donc encore plus à occuper l'espace sur les réseaux sociaux et dans les médias. Ils s'accrochent aux actes, gestes et paroles de nos gouvernants dont beaucoup d'entre eux ne sont pas exemplaires en la matière.

Le rapport annuel du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes est accablant. D'une part, il observe une polarisation croissante autour des enjeux égalité femmes/hommes dans la société et la persistance des inégalités économiques et sociales à un niveau élevé.

Nous le savons toutes et tous, l'extrême-droitisation piétine les droits des femmes, des minorités de genre et accentue les discriminations.

Le virage ultra sécuritaire de nos responsables politiques, à commencer par notre ministre et notre administration, nous obligent plus que jamais à être mobilisé.e.s sur les questions des droits des femmes, de la lutte contre les VSS et de la lutte contre toute forme de discrimination y compris liée au genre.

Dans le monde du travail et au sein de la Fonction Publique, il faut des actes et des moyens :

Les violences faites aux femmes et aux minorités de genre sont toujours massives au travail.

Le budget à l'étude n'apporte aucune réponse à la hauteur et fait peser l'essentiel des efforts sur le monde du travail. Nous demandons un budget de justice sociale et fiscale qui prend en compte l'objectif d'égalité salariale femmes/hommes. La lutte contre les violences faites aux femmes implique de se doter d'un plan global interministériel adossé à des moyens conséquents et bien répartis, pour prévenir et traiter rigoureusement les violences sexistes et sexuelles.

De trop nombreux employeurs, qu'ils soient publics ou privés ne respectent pas leurs obligations en matière de prévention, de protection des victimes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail alors même que la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses est une obligation de l'employeur.

Aujourd'hui encore : 9% des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour au travail.

30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail et 70 % de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur. Pour celles qui parlent, c'est souvent la double peine : 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement.

Encore, pour rappel, les femmes sont présentes à plus de 70 % dans l'ensemble de la Fonction publique.

80 % des femmes sont victimes de sexisme au travail.

L'action publique n'a pas permis de faire reculer le sexisme de façon significative ces dernières années : il y a urgence, le sexisme est une réalité encore trop présente.

Le ministère de la justice et l'administration pénitentiaire ne sont pas exempts de l'existence de VSS en leur sein :

Comme la CGT insertion Probation a pu le dénoncer à plusieurs reprises, le ministère de la justice et l'administration pénitentiaire ne sont pas hors société. Les VSS existent au sein des services d'administration centrale, des services déconcentrés, et de l'école assurant la formation des futurs personnels.

Celles et ceux qui s'en emparent subissent encore bien trop d'intimidations, de menaces, d'insultes et de mépris, laissant place à un climat de peurs encore bien trop important. Malgré l'existence d'un accord égalité professionnelle au sein du ministère de la justice que la DAP s'est engagé à rendre effectif et opposable, les signalements sont trop souvent tus et minimisés sans prise en compte et accompagnement à la hauteur attendu de la part d'un employeur responsable.

Ce que la CGT Insertion probation revendique :

La CGT Insertion et Probation, organisation syndicale majoritaire au sein des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, services qui recouvrent des métiers à forte prédominance féminine, continuera de dénoncer les manquements de notre administration concernant la prévention des violences sexistes et sexuelles et les mesures nécessaires pour les endiguer.

Notre organisation syndicale ne cessera jamais de porter la parole des personnels victimes tant que des violences sexistes et sexuelles existeront au sein de notre administration.

La CGT Insertion Probation tient à rappeler que la protection fonctionnelle est un droit pour les victimes qui doit devenir effectif : prévention, assistance juridique, réparation !

C'est en ce sens qu'elle continue à militer en faveur :

- de l'application des droits pour protéger les victimes, à commencer par la mise en œuvre efficiente des mesures conservatoires consacrées par le droit du travail et rappelées dans l'accord égalité femme-homme du ministère de la Justice
- l'imputabilité au service et l'accompagnement de l'agent.e comme préalable de reconnaissance de l'événement subi (déclaration accident de service/du travail, maladie professionnelle) et la réparation du préjudice.
- l'ouverture d'une enquête administrative systématique dès connaissance de signalements
- des moyens conséquents pour l'application des plans et accords égalité « femme-homme » ministériels dont le volet lié à la lutte des VSS au travail : notamment l'augmentation des hébergements d'urgence dans le parc dédié aux fonctionnaires et l'octroi d'autorisations d'absences en cas de situations de violences.
- l'obligation de formation des cadres et services RH afin de parfaire le repérage des situations de violence, pouvoir ainsi informer sur les dispositifs et outils existants et décliner des mesures de prévention et des procédures claires pour accompagner comme il se doit le personnel victime
- la création d'une référence « violences discrimination » parmi les représentant.es du personnel, formé.es, au sein de chaque CSA.

**Ce 25 novembre, luttons pour stopper les violences sexistes et sexuelles
au travail comme dans la société.**

<https://www.cgtspip.org/category/egalite-femmes-hommes/>

Montreuil, le 25 Novembre 2025